

**ARRETE DU PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL D'ETUDES
SPATIALES PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR
DU CENTRE SPATIAL GUYANAIS EN MATIERE D'INSTRUCTIONS DE
COORDINATION DES MESURES DE SURETE APPLICABLES AU
CENTRE SPATIAL GUYANAIS**

Le Président du Centre national d'études spatiales,

- VU** la loi n° 2008-518 du 3 juin 2008 relative aux opérations spatiales, notamment l'article 21 modifiant l'article L331.6 II du livre du code de la recherche relatif au Centre national d'études spatiales ;
- VU** le décret n° 84-510 du 28 juin 1984 modifié relatif au Centre national d'études spatiales, notamment le titre IV et les articles 14-11 à 14-14 ;
- VU** l'arrêté n° 2010-1 du Président du Centre national d'études spatiales du 9 décembre 2010 portant réglementation de l'exploitation des installations du Centre spatial guyanais ;

ARRETE

TITRE I – DELEGATION DE SIGNATURE

Article 1^{er}

Le Président du Centre national d'études spatiales délègue sa signature au Directeur du Centre spatial guyanais pour édicter toute instruction de coordination des mesures visant à assurer la sûreté des installations du Centre spatial guyanais et des activités qui y sont menées, à l'égard des entreprises concernées et conformément aux textes cités en considérants.

Article 2

Le Directeur du Centre spatial guyanais notifie au Préfet de Guyane les instructions prises dans le cadre du présent arrêté.

Article 3

Le Directeur du Centre spatial guyanais peut subdéléguer la signature des actes prévus à l'article 1^{er} du présent arrêté.

TITRE II – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du Centre Spatial Guyanais.

Le présent arrêté annule et remplace, à compter de sa publication l'arrêté du 7 novembre 2011 portant délégation de signature au Directeur du Centre Spatial Guyanais en matière d'instructions de coordination des mesures de sureté applicables au CSG.

Fait à Paris, le 15 avril 2013

**Le Président
du Centre national d'études spatiales**



Jean-Yves LE GALL